

Affaire suivie par Antoine GUERIN
Mission planification territoriale
☎ : 02.31.57.16.95
e-mail : antoine.guerin@calvados.fr

Madame Colette ORIEULT
Maire d'Hottot-les-Bagues
Mairie
2 place du Dorset Régiment

14250 HOTTOT-LES-BAGUES

Objet : modification n° 1 et 2 du PLU

Madame le Maire,

Conformément à l'article L. 153-40 du code de l'urbanisme, vous m'avez transmis, pour avis, les projets de modification n° 1 et 2 du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune.

La première procédure n'appelle pas de remarque particulière de la part du Département.

S'agissant de la seconde, j'appelle votre attention quant aux 2 raccordements de la voirie de la future opération projetée au nord de l'école et de la mairie prévue sur la RD 9. Les services du Département devront être associés le plus tôt possible afin de définir conjointement les éventuels aménagements nécessaires à la sécurisation de ces débouchés et leurs modalités techniques de mise en œuvre.

Il me faut également ajouter que ces éventuels dispositifs ne pourront être mis à la charge du Département. Par conséquent, afin d'éviter tout blocage du projet, les formalités nécessaires à leur aménagement devront être réalisées avant le dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme, y compris la mise en place d'une convention entre nos collectivités et l'aménageur.

En conclusion, le Département émet un avis favorable aux projets de modification n° 1 et 2 du PLU d'Hottot-les-Bagues.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
Le directeur domanialités et planification territoriale


Valérie UGUEN

Copie : MPT, ARD de Villers-Bocage
Madame Sylvie LENOURRICHEL et Monsieur Christian HAURET, Conseillers départementaux d'Aunay-sur-Odon